

Programme de formation

Atelier d'approfondissement sur la nationalité française

Formateurs :

Maîtres Laurent BARTOLOMEI et Clément DALANÇON

Avocats au Barreau de Marseille

PRESENTATION / CONTEXTE

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La réglementation applicable à l'attribution et à l'acquisition de la nationalité française
- Les formalités à accomplir pour acquérir et/ou établir la nationalité française
- Les recours envisageables
- Les droits des étranger.e.s et les garanties dont ils/elles disposent.

CONTENU DE LA FORMATION

Première partie : généralités en droit de la nationalité et attribution de la nationalité française

- ❖ Les obstacles & dysfonctionnements (demandes abusives, refus illégaux d'enregistrement ...) en matière d'attribution et preuve de la nationalité française
- ❖ Possibilité de posséder une double nationalité // menace de déchéance NF
- ❖ Refus de délivrance d'un certificat de nationalité française (CNF) ou d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité française
 - Les demandes abusives de pièces complémentaires
 - Les motifs de refus de délivrance les plus fréquents
 - Recours contre refus CNF
 - Action déclaratoire de nationalité
- ❖ L'attribution de la nationalité française à la naissance (appelé aussi « *la nationalité française d'origine* »)
 - Remise en cause de la filiation
 - Remise en cause de la NF du/des parent.s au moment de la naissance du demandeur
 - Cas particulier / Français musulmans d'Algérie
 - Perte de la nationalité par désuétude (?)

2^{ème} partie : L'acquisition de la nationalité française

Les obstacles & dysfonctionnements (demandes abusives, refus illégaux d'enregistrement ...) en matière d'acquisition de la nationalité

- ❖ La naturalisation & réintégration par décret
 - Rappel rapide des conditions (critères ...) et procédure
 - Indication des obstacles, dysfonctionnements et motifs de refus les plus fréquents
 - cas pratiques sur les irrecevabilités, les refus en amont ou aval de la décision de l'autorité publique, les ajournements, les recours
- ❖ L'acquisition de la NF par déclaration

Espace de Soutien Aux Professionnel·le·s de l'Accueil et du Conseil aux Etranger·ère·s

22 Rue Mathieu Stilatti 13003 MARSEILLE 04 95 04 30 98 - espace.asso.fr – formation@espace.asso.fr

Déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : n° 93.13.16131.13,

Certificat Qualiopi n° FRCM241029

- Rappel des 6 catégories et de la procédure en matière de déclaration
- Indication des obstacles, dysfonctionnements et motifs de refus les plus fréquents
- cas pratiques sur les irrecevabilités, les refus et les recours

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ère·s d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (2° et 6°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euse·s sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ère·s et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ère·s afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES – PREREQUIS :

GENERALITES :

- Ateliers de base : aucune exigence ;
- Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé ;
- Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

MOYENS PERMETTANT DE PARTICIPER A LA FORMATION ET DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

- ❖ Pré-requis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle :
 - Ateliers de base : aucune exigence ;
 - Ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ;
 - Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité.

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau : atelier d'approfondissement

Les personnes suivant l'atelier d'approfondissement sont supposées avoir acquis le 1^{er} niveau de connaissances (transmis // formation) donc tout le contenu de la formation n'a pas à être repris point par point.

L'atelier d'approfondissement a pour vocation d'approfondir certains aspects de droit, de procédure et d'élever le niveau de maîtrise de la procédure par la résolution de cas pratiques et la construction d'un argumentaire // pour un recours.

- ❖ Pré-requis en matière de maîtrise linguistique (langue française) :
 - pour tous les ateliers : minimum niveau A1
 - pour certains ateliers (exigence signalée dans la fiche de présentation) : niveau B1 pré-requis

Les pré-requis linguistiques de la présente formation sont fixés au niveau : A2

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré.e.s par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat.e.s, assesseur de juridiction...) ;
- Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rice·s ;
- L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle ;
- Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la leur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

Méthodes pédagogiques retenues pour cet atelier :

- Rappels des fondamentaux en matière de NF : réglementation, avec actualité juridique si nécessaire ; procédures
- Par demi-journée, traitement de 2 à 3 points thématiques avec alternance « apport théorique » et « exercices / mise en pratique »
- Exercices / cas pratiques :
 - Présentés et traités par l'intervenant OU
 - Traités en sous-groupe par les stagiaires puis corrigés collégalement

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation (intitulé « questionnaire d'entrée » en formation) et un questionnaire d'évaluation finale de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ère·s :

- Par téléphone, tous les jours sauf le jeudi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

SUIVI DE LA PARTICIPATION :

Feuilles de présence / d'émargement :

Une feuille d'émargement est remplie et signée par chacun·e des participants et des formateur·trice·s en début de formation pour chaque demi-journée.

Une copie des feuilles d'émargement est adressée à la structure commanditaire à la fin de la formation

Attestation de présence :

A l'issue de la formation, ESPACE établit une attestation de présence pour chaque participant·e·s en indiquant la présence / l'absence par demi-journée et pour la totalité de la durée de formation.

NOMBRE DE PARTICIPANT·E·S :

- Chaque session regroupe de 15 à 20 personnes.